

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 2, N° 12

le 20 mars 1974

Les relations du Canada avec la République fédérale d'Allemagne et la Communauté européenne, 1

Un grand peintre canadien sort de l'oubli, 3

Participation du Canada à l'Année mondiale de la population, 4

Record mondial établi aux Jeux du Commonwealth, 4

Le Conseil des Arts aide les étudiants à trouver du travail, 4

Projet de pipe-line, 4

Camion-jouet pour tuyaux de drainage, 5

Doctorat honorifique à cinq personnalités canadiennes, 5

Nouveau Règlement de l'Immigration, 6

Le Venezuela achète des téléphones de la Northern Electric, 6

Les relations du Canada avec la République fédérale d'Allemagne et la Communauté européenne

Extraits d'un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à l'Association germano-canadienne d'hommes d'affaires et de membres des professions libérales (German-Canadian Business and Professional Associates), Toronto, le 16 février.

* * * *

Pour résumer les choses en un mot, les relations canado-allemandes "bourgeonnent". Il y a dix ans, le commerce entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne s'élevait à environ 315 millions de dollars. Selon les derniers chiffres, nous nous approchons d'un milliard de dollars par an, ce qui représente en dix ans une augmentation de 160 pour cent. L'an dernier il y a eu une augmentation de 25 pour cent des échanges dans les deux sens. L'Allemagne est devenue notre quatrième grand partenaire commercial. Ce sont là des chiffres impressionnants et je suis convaincu qu'ils témoignent dans une mesure importante du travail acharné et de l'ambition éclairée de nombreux membres des professions libérales et des milieux d'affaires germano-canadiens.

A eux seuls, toutefois, ces chiffres ne disent pas tout. On peut encore explorer un certain déséquilibre. Bien qu'elles aient progressé, nos exportations vers la République fédérale sont restées en arrière de nos importations en provenance d'Allemagne. Pour sa part, le gouvernement essaie de corriger ce déséquilibre en stimulant les ventes non seulement de matières brutes ou semi-traitées, mais aussi d'une diversité de produits manufacturés ou transformés. Dans une société libre, c'est là une oeuvre qui se réalise en collaboration et la réussite dans ce domaine dépendra dans une grande mesure de l'appui et de l'initiative des milieux d'affaires canadiens.

Le commerce n'est évidemment qu'un des aspects des relations du Canada avec la République fédérale. D'autres intérêts communs ressortent de la conclusion d'accords sur la science et la technologie, la recherche et la production de défense, la sécurité sociale, sans oublier l'accord envisagé sur la

coopération culturelle. En septembre dernier, M. Scheel et moi-même avons signé un accord relatif à des consultations bilatérales sur des questions d'intérêt commun. Dans le domaine de la science et de la technologie, les résultats ont été très satisfaisants de part et d'autre. La coopération industrielle s'exerce déjà en matière de technologie des océans et il y a des perspectives d'une collaboration fructueuse dans le domaine des satellites de télécommunications.

Nos relations avec la République fédérale comme avec l'ensemble de l'Europe n'ont jamais été fondées exclusivement, ni même essentiellement, sur le commerce. Des liens permanents et puissants ont été forgés par l'histoire, par des valeurs communes et, pour beaucoup d'entre nous, par des origines européennes communes.

Ces liens sont forts, mais nos relations ne sont pas statiques. Les problèmes et les perspectives de la Communauté européenne sont sujets à évolution. L'attitude du Canada à l'égard de la Communauté, particulièrement sous l'administration Diefenbaker, n'a pas toujours été empreinte d'enthousiasme. Mais lorsque l'administration dont je faisais et fais toujours partie a assumé son mandat, et au fur et à mesure que la Communauté elle-même se développait en élargissant ses institutions et en se tournant davantage vers l'extérieur, une réaction s'est produite et il y a eu évolution de l'attitude canadienne, tant de la part du public que du Gouvernement du Canada.

L'attitude canadienne a été aussi modelée par une reconnaissance de la stature mondiale de la Communauté européenne. L'élargissement de cette dernière n'est pas simplement une question d'arrangements institutionnels nouveaux en Europe. En dépit de désaccords inévitables et de frictions

internes qui ont éclaté au grand jour — comme vous le savez — à la Conférence sur l'énergie à laquelle je viens d'assister cette semaine à Washington, la Communauté représente aussi un regain de pouvoir véritable, de confiance et d'influence qui a modifié profondément la structure des relations économiques mondiales.

La Communauté européenne est notre deuxième grand partenaire commercial et nous sommes convaincus que le volume de nos échanges poursuivra son expansion.

Le développement de nos relations avec l'Europe représente aussi, d'une autre façon très pratique, un trait essentiel de la politique fondamentale du gouvernement, qui consiste à diversifier l'économie canadienne et à la rendre moins vulnérable à l'égard d'un seul marché continental, à maintenir notre liberté d'action sur la scène internationale et, chose tout aussi importante, à préserver et à renforcer notre individualité.

Je tiens à préciser à cette occasion que nous n'avons pas songé à substituer l'Europe aux États-Unis comme partenaire commercial. Nous sommes un pays de l'Amérique du Nord et les États-Unis demeurent évidemment notre plus grand partenaire.

Mais la simple reconnaissance de ce fait ne nous conduit pas à accepter les contraintes d'un "déterminisme" continental. Nous croyons pouvoir multiplier nos échanges avec d'autres pays, notamment en Europe, afin de favoriser la vie culturelle et la prospérité économique des Canadiens sans affaiblir nos solides liens avec nos voisins du Sud.

Relations avec l'Europe

Relativement parlant, nos relations avec l'Europe ont pour nous plus d'importance que les relations des États-Unis avec l'Europe n'en ont pour les Américains.

Notre immigration continue de venir d'Europe dans une proportion de quarante-deux pour cent. Notre structure nationale se compose de groupes ethniques distincts, originaires d'Europe pour la plupart. Ces groupes n'ont pas été fondus dans un creuset canadien. Comme au sein de votre association, ils conservent et apprécient leurs liens avec l'Europe tout en étant heureux de leur nationalité canadienne.

La sécurité est un autre lien. La sécurité du Canada est inséparable de

celle de l'Europe, et c'est pourquoi nous sommes membres de l'OTAN. Si nous avons des troupes en Europe (et de fait dans la République fédérale), ce n'est pas uniquement dans le but de défendre le continent européen, mais aussi de défendre les Canadiens. Une Europe occidentale forte et indépendante est d'une importance vitale pour l'indépendance canadienne. Les fins que nous poursuivons à l'OTAN trouvent leur complément dans l'accord que nous avons conclu avec la République fédérale pour l'entraînement de plusieurs bataillons des Forces allemandes à la base des Forces canadiennes de Shilo, au Manitoba.

L'intérêt que porte le Canada à la manière dont la Communauté s'acquittera de ses responsabilités à l'égard de la communauté mondiale est évidemment naturel. Peut-être plus que toute autre nation industrialisée, le Canada est tributaire d'un ordre mondial de plus en plus libre et ouvert, particulièrement dans les sphères économique et commerciale. Il est clair que nous avons foncièrement intérêt à une libéralisation croissante des conditions du commerce dans le monde entier. Il est très important pour nous que soient évités les affrontements entre grands blocs, sujet également récent de préoccupations. On ne saurait sous-évaluer l'importance d'une ouverture de la Communauté sur l'extérieur. Dans un affrontement entre des géants économiques comme la Communauté élargie, les États-Unis et le Japon, nous aurions tous à perdre, et le Canada plus que d'autres.

Il s'ensuit que nos intérêts à l'égard de la République fédérale ne sont pas uniquement ceux d'un bon partenaire commercial, d'une nation avec laquelle nous avons en commun de nombreuses valeurs culturelles et politiques, d'un collègue à l'OTAN et à l'OCDE. Nous nous intéressons vivement au rôle joué par la République fédérale dans la Communauté européenne élargie. En tant que pays le plus peuplé et le plus puissant du point de vue économique, la République fédérale continuera d'y jouer un rôle très important. Comme partout ailleurs, le pouvoir peut être exercé bien ou mal. Dans la cas de la République fédérale, cette puissance a été utilisée avec intelligence et compte tenu des intérêts plus vastes de la collectivité mondiale. La République fédérale a joué un rôle de chef de file

en essayant d'élaborer pour les Neuf des politiques dignes de confiance et orientées vers l'extérieur.

Relations avec la RDA

M. Scheel et moi étions à New York, à l'Assemblée générale des Nations Unies, un peu avant que M. Scheel vînt à Ottawa l'automne dernier. Sa visite à New York avait un caractère historique. L'admission des deux États allemands aux Nations Unies constituait un haut fait. Pour la République fédérale d'Allemagne, c'était une décision historique. Du point de vue de l'organisation mondiale, on se trouvait rapproché considérablement du but tant recherché de l'universalité. Pour l'Europe, cela donnait plus de substance et de signification à la détente. Lorsqu'il fut entrepris, ce processus signifiait l'ouverture de négociations conduisant à l'établissement de relations diplomatiques avec la République démocratique allemande (RDA).

Pour notre part, ce processus a commencé le 22 décembre 1972 lorsque le Gouvernement du Canada a annoncé qu'il était prêt à établir des relations diplomatiques avec le Gouvernement de la République démocratique allemande et à avoir des entretiens à cette fin. Cette déclaration constituait une reconnaissance de la RDA par le Canada. Par l'intermédiaire de nos ambassadeurs respectifs à Varsovie, nous discutons de l'établissement des relations diplomatiques depuis février 1973. Nous avons cherché à réaliser une compréhension mutuelle totale avant de conclure un accord au sujet des relations diplomatiques. Nous désirions obtenir des éclaircissements sur un certain nombre de points qui devaient être bien compris, estimions-nous, avant qu'un accord soit conclu. Nous avons posé des questions et la RDA a posé les siennes, et par ce processus nous avons éclairci un certain nombre de questions importantes.

A deux occasions, la plus récente étant à New York en septembre, j'ai discuté de la question avec le ministre des Affaires étrangères de la RDA, M. Otto Winzer. Bien que les entretiens aient duré plus longtemps que nous l'avions souhaité, le résultat final, vaudra bien, nous l'espérons, la persévérance et la patience qu'il a fallu déployer. L'une de nos principales préoccupations a été la question de la réunification des familles, que nous désirons



La tête de la Vierge (1943).



La Nativité (1922)

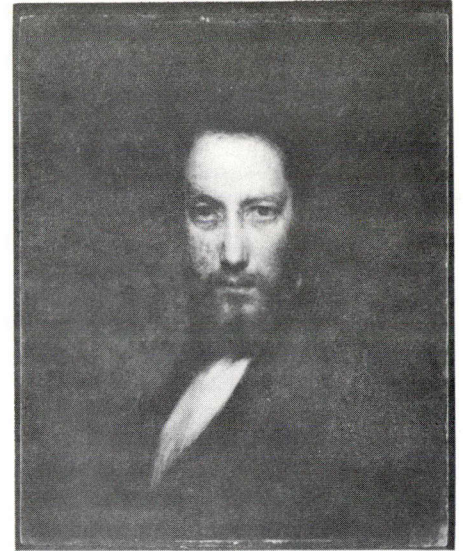
Un grand peintre canadien sort de l'oubli

L'exposition *Ozias Leduc: peinture symboliste et religieuse*, a été présentée simultanément, à la Galerie nationale du Canada, du 31 janvier au 3 mars avec une autre exposition intitulée *l'Orfèvrerie en Nouvelle-France*.* C'est le gouverneur général, M. Jules Léger, accompagné de Mme Léger, qui présida l'ouverture de ces deux expositions.

L'exposition Ozias Leduc
L'exposition *Ozias Leduc: peinture symboliste et religieuse* comprend 78 oeuvres (48 toiles; 30 dessins) de ce peintre autodidacte québécois qui vécut de 1864 à 1955. Une grande partie de ses oeuvres n'a jamais été exposée et s'échelonne sur la période des années 1887 à 1944. L'exposition a comme objectif de faire connaître les liens du peintre avec d'autres écoles symbolistes.

Huit tableaux et 20 dessins exécutés par Ozias Leduc en tant que décorateur et peintre d'églises ont pour sujet des thèmes bien connus tels: *l'Annonciation*, *la Rédemption*, *Annonce de Marie co rédemptrice et la Sainte Trinité*.

Parmi les oeuvres exposées on peut voir en plus des scènes bibliques et des portraits de membres du clergé,



Mon portrait (Ozias Leduc, 1899).

des natures mortes intimistes et des paysages du mont Saint-Hilaire, (Québec), où Ozias Leduc a vécu.

Les Services extérieurs de la Galerie nationale présenteront l'exposition à Paris (du 28 mars au 28 avril) et à Bruxelles du 1er au 30 juin; elle reviendra ensuite au Canada pour être présentée à Hamilton, Ontario et à Montréal au cours des saisons été-automne 1974.

* (Voir Hebdo Canada du 13 mars)

Étude pour une tête de saint Hilaire (1891). ▼



Photo: courtoisie de la Galerie nationale du Canada

Participation du Canada à l'Année mondiale de la population

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, et le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, ont fait part des préparatifs amorcés par le Canada en vue d'assurer sa participation entière à l'Année mondiale de la population qui se tiendra du 19 au 30 août sous l'égide des Nations Unies à Bucarest, en Roumanie, constitue le fait saillant de la présente année. A ce jour, le Gouvernement du Canada a rédigé et présenté une réponse à la "Deuxième enquête des Nations Unies auprès des gouvernements sur l'accroissement de la population et le développement". Cette "déclaration nationale" déposée à la Chambre des communes le 17 octobre 1973, est un exposé concret de l'état actuel des politiques et des programmes canadiens en matière de population.

Dans le cadre des préparatifs en vue du Congrès de Bucarest, on a demandé à l'Institut canadien des affaires internationales de tenir, de concert avec la Fédération pour la planification familiale du Canada et le Comité canadien inter-églises sur la population, une série de réunions publiques régionales partout au Canada. De telles réunions auront lieu à Moncton, Québec, Toronto, Saskatoon, Vancouver et Yellowknife au cours des prochains mois dans le but de recueillir l'opinion des Canadiens et des organisations intéressées à l'égard des questions de l'ordre du jour dont les Nations Unies ont convenu pour le Congrès de Bucarest, à savoir:

- 1) les tendances démographiques récentes et les perspectives d'avenir;
- 2) les rapports entre l'évolution démographique et le développement économique et social;
- 3) les rapports entre la population, les ressources et l'environnement;
- 4) la population, la famille et le bien-être de l'homme;
- 5) le Plan d'action mondial de la population.

L'un des objectifs de l'Année mondiale de la population consiste à stimuler et à favoriser la planification créatrice de la part des gouvernements nationaux à l'égard de la vaste gamme de questions sur la population inscrites

à l'ordre du jour du Congrès de Bucarest. Au Canada, nombre de projets importants dans ce secteur sont en voie d'exécution. L'automne dernier, le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a, entre autres, annoncé que l'on procédera, à l'égard de la politique en matière d'immigration et des questions relatives à la population, à une étude sur l'immigration dans le contexte des objectifs démographiques, économiques et culturels du Canada. Les consultations qui précéderont le Congrès de Bucarest, aussi bien que les résultats du Congrès même, contribueront à soulever au Canada des discussions publiques que le Gouvernement considère comme un facteur clé de la révision de la politique en matière d'immigration et des questions relatives à la population.

L'un des principaux objectifs du Congrès de Bucarest consistera à faire ressortir les dimensions internationales des questions de population et la nécessité d'efforts coordonnés à l'échelle internationale dans le secteur de la population.

Le ministère des Affaires extérieures est chargé de coordonner les préparatifs et la participation du Canada au Congrès mondial de la population. Un comité interministériel spécial sur la population formé de tous les ministères et organismes de l'État qui s'occupent de questions de population et présidé par le ministère des Affaires extérieures, continuera d'assurer les services consultatifs pertinents.

Record mondial établi aux Jeux du Commonwealth

La nageuse canadienne Wendy Cook, âgée de 17 ans, étudiante dans une école secondaire de Vancouver, a franché un record mondial de la nage sur le dos récemment aux Jeux du Commonwealth à Christchurch en Nouvelle-Zélande. Participant au "quatre cents mètres relais," elle a couvert cent mètres dans 1 minute et 4.78 secondes pour battre l'ancien record de 1 minute et 4.99 secondes établi par l'Allemande de l'Ouest Ulrike Richter aux championnats du monde à Belgrade en octobre dernier.

Mlle Cook, qui a remporté trois médailles d'or aux Jeux, était membre de l'équipe qui s'est mérité 27 médailles dans les épreuves de natation et dont

faisait partie Bruce Robertson, également de Vancouver, gagnant de deux médailles d'or, deux d'argent et deux de bronze.

Au classement final des médailles pour toutes les épreuves des Jeux, le Canada s'est classé troisième avec 25 médailles d'or, 20 d'argent et 17 de bronze. L'Australie, avec ses 29 médailles d'or, 29 d'argent et 25 de bronze, s'est classée première, et l'Angleterre deuxième avec 28 médailles d'or, 29 d'argent et 21 de bronze.

Le Conseil des Arts aide les étudiants à trouver du travail

Le Conseil des Arts du Canada vient de faire paraître la nouvelle édition de son *Répertoire annuel de boursiers de doctorat* (1973).

Destiné principalement aux employeurs canadiens en quête de spécialistes des humanités et des sciences sociales, ce répertoire a été distribué à plus de 2,000 personnes ou institutions; doyens et directeurs de département des universités canadiennes, compagnies privées et agents du personnel dans la fonction publique.

On trouve dans cette publication des renseignements utiles sur 623 boursiers du Conseil des Arts qui font actuellement leur troisième ou leur quatrième année d'études de doctorat. Le répertoire groupe les boursiers selon leur discipline, et fournit des renseignements sur leur âge, leur spécialité, les diplômes qu'ils ont obtenus, leur expérience de l'enseignement universitaire, la date où ils seront disponibles pour un emploi, les régions où ils préféreraient travailler, et les catégories d'emploi qui les intéressent.

Projet de pipe-line

Le Gouvernement fédéral a annoncé la construction d'un pipe-line entre Sarnia et Montréal pour le transport de pétrole brut canadien de l'Ouest à destination de l'Est du Canada. L'oléoduc Sarnia-Montréal dépendra du réseau de pipe-lines traversant les États-Unis. L'objectif à long terme du Gouvernement est un réseau de pipe-lines entièrement canadien, mais les dates de l'aménagement de ce réseau n'ont pas été fixées.

Camion-jouet pour tuyaux de drainage

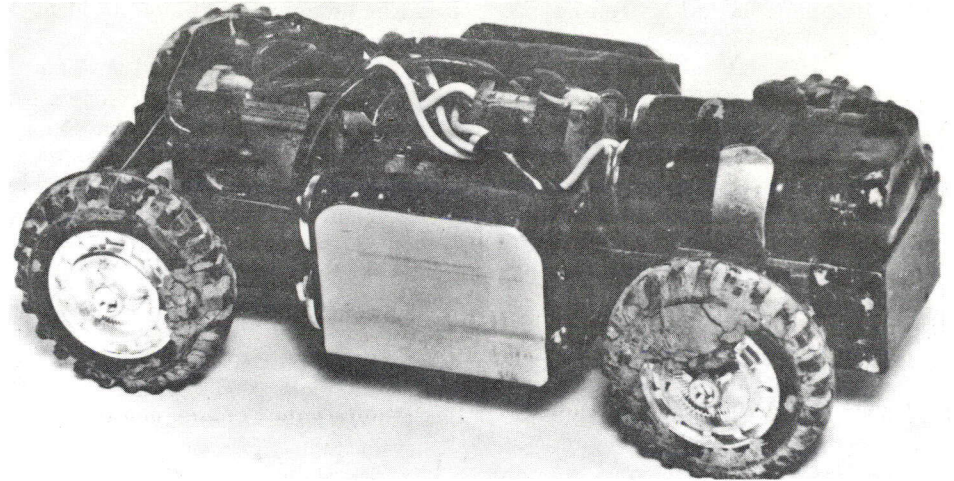
Un camion-jouet coûtant \$3.14 suscite beaucoup d'intérêt au Service des recherches techniques d'Agriculture Canada, à Ottawa.

Bob Hore et Bill Reid, deux ingénieurs du Service, ont mis au point le camion-jouet ou la "souris mécanique" en vue de lui faire tirer une ficelle d'un bout à l'autre des tuyaux de drainage.

Selon M. Hore, la ficelle sert à tirer un solide câble qui lui-même permet d'introduire dans les tuyaux de drainage des jauges, matériel d'inspection qui racle, nettoie et peut examiner la structure et l'état des conduits enfouis dans le champ de l'agriculteur.

Les essais effectués à la Station fédérale de recherches de Harrow (Ont.) montrent que la souris peut se déplacer dans la boue et sous l'eau grâce à son moteur à courant continu. Selon M. Reid, un tuyau fortement bouché est la seule chose qui puisse l'arrêter.

L'idée d'utiliser un tel instrument est venue à M. Hore alors qu'il examinait quelques-uns des vieux jouets de ses enfants. La "souris mécanique" est un



Des ingénieurs d'Agriculture Canada ont mis au point cette "souris mécanique", soit un camion-jouet modifié qui sert à

jouer à quatre roues motrices débarrassé de sa carrosserie de plastique. Les modifications consistent à réduire sa largeur de voie qui passe de 2.75 po à 2.5 po, à fixer un œil de remorquage au châssis métallique, à enduire hermétiquement de résine époxy le dessous du camion-jouet pour empêcher la poussière de s'introduire dans la boîte d'engre-

vérifier la condition des tuyaux de drainage enfouis dans les champs des agriculteurs.

nage à deux vitesses, et à ajouter deux batteries d'appoint pour obtenir plus de puissance.

Ce camion-jouet modifié, peut passer dans des tuyaux horizontaux d'environ 4 po ou plus de diamètre; il pèse environ 12.5 onces et peut se déplacer en petite vitesse au rythme approximatif de 20 pi par min.

Doctorat honorifique à cinq personnalités canadiennes

Le Dr John J. Deutsch, président et vice-chancelier de l'Université Queen's de Kingston, Ontario, vient d'annoncer que cinq doctorats honorifiques seront décernés lors de la collation du 5 avril prochain qui verra également l'installation de l'ancien Gouverneur général du Canada, M. Roland Michener, comme neuvième chancelier de l'Université. Le titre de Docteur en droit sera conféré à la sénatrice Thérèse F. Casgrain, à Madame Norah W.W. Michener, à Monsieur Robert A. Cranston, au juge Emmett Hall et au sénateur Grattan O'Leary.

Robert A. Cranston

M. Cranston est un des associés principaux de l'étude Lang, Michener, Cranston, Farquharson & Wright de Toronto. Il a été reçu au Barreau de l'Ontario en 1936 et a connu une brillante carrière tant dans la pratique du droit que dans les affaires.

Thérèse F. Casgrain

Mme Casgrain, qui a été appelée au Sénat canadien en 1970, est depuis longtemps fort active dans la vie publi-

que. Elle a été un chef de file dans l'obtention du droit de vote pour les femmes au Québec, a pris part à de nombreuses réformes légales et a été la première femme chef du parti au Canada. (De 1951 à 1957, elle a été chef du Parti social démocratique du Québec.) Elle a été l'une des fondatrices de la Ligue de la Jeunesse féminine, de la Société des Concerts symphoniques de Montréal et de la Fédération des femmes du Québec. Mme Casgrain est une ancienne présidente de la Ligue des Droits de la femme et de la Ligue des droits de l'homme.

Emmet M. Hall

M. le juge Hall, un des hommes de loi les plus connus au Canada, a été reçu au Barreau de la Saskatchewan en 1922. Il a été désigné juge en chef de la Cour du banc de la reine en 1957 et, en 1961, juge en chef de la Saskatchewan et de la Cour d'appel. Il est devenu juge de la Cour suprême en 1962 et s'est retiré en 1973.

M. le juge Hall a été nommé président de la Commission royale fédérale sur les services de santé en 1961 et il rem-

plit présentement les fonctions de chancelier de l'Université de Guelph. En septembre 1973, il a servi d'arbitre dans le conflit entourant la signature du contrat entre les travailleurs du rail non itinérants et leurs employeurs, et a préparé la décision arbitrale récemment acceptée.

M. Grattan O'Leary

Le sénateur O'Leary est le doyen des journalistes canadiens et le rédacteur en chef honoraire du quotidien *The Ottawa Journal*. Il est l'un des "Dix illustres" journalistes canadiens dont les noms sont inscrits au Temple de la Renommée sis dans les édifices du Parlement. Sa contribution au Canada à titre de journaliste comprend un reportage de première main sur la Conférence sur le Désarmement de 1921 à Washington D.C. et sur la Conférence de Postdam de 1945 à Berlin. Il a été l'un des journalistes canadiens invités par la Grande-Bretagne à faire un reportage sur les efforts de guerre britanniques en 1941. Il a été élu au Temple de la Renommée en 1967.

Le sénateur O'Leary a été appelé au Sénat canadien en 1962 et il a occupé

le poste de recteur de l'Université Queen's en 1967 et 1968.

Norah E.W. Michener

Mme Michener est diplômée de l'Université de la Colombie-Britannique et du Conservatoire de musique de Toronto et elle possède un doctorat en philosophie de l'Université de Toronto. Elle a été présidente du *Mothers' Placement Committee* et présidente du *Delhi (India) Commonwealth Women's Association*. Durant son séjour en Inde, elle a travaillé au soulagement de la détresse dans les régions défavorisées.

Mme Michener porte le titre de Dame de Grâce de l'Ordre Très Vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem et est l'auteur de *Maritain et la nature de l'homme dans une démocratie chrétienne*. L'Université Queen's est particulièrement honorée d'accueillir Mme Michener au sein de la communauté universitaire à l'occasion de l'installation de son mari au poste de chancelier de l'Université.

Nouveau Règlement de l'Immigration

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé l'adoption de modifications au Règlement d'immigration qui associent plus étroitement l'entrée des immigrants non parrainés aux besoins des employeurs canadiens.

En même temps, le ministre a également annoncé que de nouvelles mesures permettront plus facilement aux familles d'entrer ensemble au Canada, y compris les demi-frères et les demi-sœurs.

Les modifications annoncées ne changent pas le statut des immigrants parrainés (épouse, mari, enfants et au-

tres très proches parents de résidents au Canada).

Toute personne qui entend se joindre à la population active canadienne comme immigrant qualifié devra désormais présenter quelque preuve qu'elle répond à un besoin canadien. Cette preuve pourra comporter l'un ou l'autre de trois éléments:

- une offre d'emploi assuré d'un employeur canadien;
- une profession pour laquelle des demandes constantes existent dans une région où l'immigrant veut aller;
- mériter au moins un point à l'article de la demande professionnelle relativement à l'occupation que l'immigrant entend obtenir.

Les emplois offerts doivent être permanents et doivent répondre aux conditions de travail et de salaires qui prévalent dans la localité concernée. En outre, le requérant pour être admis doit pouvoir satisfaire toutes exigences provinciales ou autres prescriptions relatives à la compétence.

"L'effet de la modification apportée au Règlement, a déclaré M. Andras, sera de diminuer le nombre de ceux qui quittent leur foyer pour venir au Canada et qui sont ensuite sans emploi ou en occupent un qui n'est pas conforme à leur éducation et à leur formation.

"En ce qui concerne les requérants nommément désignés, a poursuivi le ministre, on a trouvé que 53 p. cent d'entre eux ont pu entrer sans obtenir un point à l'article de la demande professionnelle; parmi ceux-ci, le taux de chômage a été beaucoup plus élevé que celui de tous les immigrants. Il convenait donc, du simple point de vue humanitaire, de trouver moyen de mieux associer le flot des immigrants aux besoins de l'effectif ouvrier canadien.

"Le système n'est pas rigide, a précisé le ministre, parce que nous avons instauré une nouvelle indication des besoins au Canada, que nous ajoutons au système d'emplois assurés (offre d'emploi), qui existe depuis plusieurs années. Là où n'existe aucune offre définitive dans des conditions où, après avoir consulté les provinces, nous savons néanmoins qu'une pénurie persistera à long terme dans une profession particulière et une région particulière du Canada, je désignerai cette occupation comme en étant une pour laquelle l'agent des visas pourra accorder dix points dans son évaluation. C'est dire que même si la demande

générale de médecins n'existe pas, un médecin qui se destine à une région de pénurie désignée pourra être admis."

Le nouveau Règlement prévoit en outre que les parrains et les proposants devront être âgés d'au moins 18 ans.

Le Venezuela achète des téléphones de la Northern Electric

La *Northern Electric Company Limited* a reçu une commande de 5,000 téléphones *Contempra* de la *Sumetelco*, qui est l'une des plus grandes compagnies distributrices du Venezuela dans le domaine des télécommunications.

La première expédition aura lieu ce mois-ci. La *Northern Electric* s'attend à d'autres ventes, non seulement d'appareils de luxe mais aussi d'autres pièces d'équipement téléphonique.

Les relations... (suite de la page 2)

voir réglée le plus tôt possible en fonction de principes humanitaires.

Le Gouvernement du Canada a aussi annoncé son intention de proposer des négociations sur une base appropriée en vue d'échanges commerciaux entre le Canada et la RDA, lorsque des relations diplomatiques seront établies.

Dans ma déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai tenu non seulement à souhaiter la bienvenue aux deux États allemands, mais à louer les qualités politiques, la largeur de vues qui avaient permis cette réalisation. Les qualités politiques auxquelles je faisais allusion étaient celles que manifestait l'"Ospolitik" poursuivie avec adresse, détermination et courage par le chancelier Willie Brandt et par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

J'approuve hautement ces principes. C'est le point de vue rationnel de longue portée, qui tient compte des responsabilités à l'échelle mondiale comme des responsabilités nationales. Cette manière de voir les choses caractérisait la participation de l'Allemagne fédérale à la Conférence de Washington cette semaine. Je crois pouvoir dire qu'elle inspirait aussi le rôle joué par le Canada à la Conférence. Je ne doute aucunement que ce soit là l'attitude dont nous avons tous besoin pour relever les très graves défis qui nous attendent.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, KIA 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.